

LE CAPITAINE

ROLE

Il est le représentant et l'interlocuteur de l'équipe auprès des arbitres.

A ce titre, il doit :

- être un exemple pour ses joueurs par son comportement sur et hors du terrain,
- aider et faciliter la tâche des arbitres.

DROITS ET DEVOIRS

Avant le Match :

Droits

- vérifier les licences,
- déposer éventuellement des réserves,
- participer au tirage au sort d'avant coup d'envoi.

Devoirs

- connaître les règlements,
- transmettre les consignes de l'arbitre à ses joueurs.

PENDANT LE MATCH

Droits

Il est le seul habilité pour déposer une réserve technique ou sur la qualification et la participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match.

DEVOIRS

- porter un brassard visible,
- aider l'arbitre à faire respecter la discipline sur le terrain,
- veiller au bon comportement de ses partenaires durant la partie,
- **se rendre à l'appel de l'arbitre en cas de réserve technique par le capitaine adverse,**
- informer l'arbitre du remplacement d'un joueur,
- en cas d'exclusion temporaire ou d'expulsion, il doit faciliter la tâche des arbitres et calmer ses joueurs,
- **s'abstenir de critiquer et de contester les décisions de l'arbitre et de ses assistants.**

Nota : il n'est pas autorisé pendant la rencontre à demander des justifications des décisions arbitrales.

APRES LE MATCH

Devoirs

- le capitaine doit protection à l'arbitre jusqu'au retour au vestiaire (attention aux attitudes après match),
- il doit:
 - signaler les blessés aux arbitres,
 - signer la feuille de match en cas de réserves techniques ou autres,
 - prendre connaissance des motifs d'exclusion temporaire ou d'expulsion.

RESPONSABILITE

Avant – Pendant – Après le match

- après l'inscription de son équipe, le capitaine engage sa responsabilité par sa signature sur la feuille de match (PV officiel de la rencontre) quant à :
 - l'identité des joueurs inscrits,
 - leur qualification et leur participation y compris en l'absence de licence,
 - la numérotation des joueurs en rapport avec l'inscription sur la feuille de match,
 - l'inscription et le suivi réglementaire d'une réserve.
- il est également responsable :
 - de non assistance en cas de coup aux arbitres s'il n'est pas intervenu,
 - de l'abandon du terrain avec son équipe.

CONCLUSION

Le CAPITAINE doit être un homme de CONFIANCE vis-à-vis de ses DIRIGEANTS et EQUIPIERS, des ARBITRES et de l'ÉQUIPE ADVERSE.